

Les essentiels⁷ des rencontres

Synthèse n°01 Février 2019

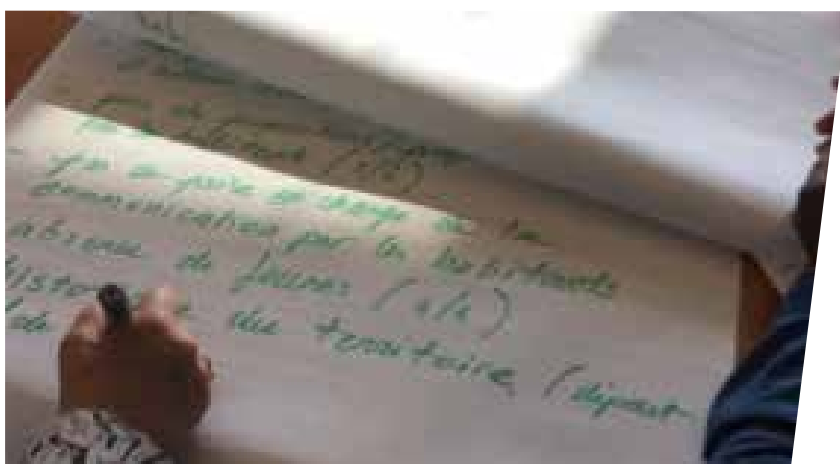


Conseils citoyens dans les Alpes-Maritimes Quel regard porté en 2018 ?

Synthèse de la journée d'échanges des acteurs
de la politique de la ville et des conseils citoyens

12 octobre 2018 à Grasse

Rencontre en bref... et en images



Public :

150 participants (conseillers citoyens, délégués du préfet, agents CAF, chef de projet politique de la ville)

Thèmes :

- L'animation des conseils citoyens
- Les relations avec les institutions
- Le lien au territoire



Introduction

Comme chaque année depuis 2016, la Préfecture des Alpes Maritimes a confié au CRPV-PACA l'organisation et l'animation d'une journée réunissant l'ensemble des 13 conseils citoyens du département, les animateurs et animatrices, les équipes des structures porteuses¹, les déléguées du Préfet, les équipes politique de la ville des EPCI et communes, et les agents de la CAF impliqués dans les démarches participatives.

Cette journée, coordonnée par le CRPV-PACA a été organisée en partenariat étroit avec la Préfecture des Alpes Maritimes, notamment avec Dominique de Gueyer, déléguée du Préfet, et avec l'appui de nos collègues de l'Université du Citoyen, de l'ARDL, d'Arènes et de Mathias Bourissoux. Nous remercions les équipes de la DDCS 06 pour la confiance accordée et nos collègues pour la qualité de nos collaborations et de leur soutien sans faille. Nous remercions la ville de Grasse et l'équipe du Palais de congrès pour leur accueil. Nous remercions enfin, la centaine de participants pour leur participation active et saluons leur engagement en faveur de la l'amélioration de la qualité de vie des habitants, comme en témoignent les entretiens vidéo réalisés avec le concours de Samir Akacha que nous remercions également chaleureusement pour avoir tout au long de la journée, valorisé cet engagement collectif !

Les objectifs de cette journée étaient doubles :

- permettre aux conseillers citoyens de se compter et de se conter et aux professionnels de porter un regard sur leurs pratiques. Dans ce cadre et sur la base des principaux points évoqués lors de rencontre du 30 juin 2017 et des bilans d'actions 2018 que nous ont fait parvenir les conseils citoyens en amont de la rencontre, des groupes de travail entre pairs ont été organisés. Il s'agissait de valoriser les actions remarquables en matière de fonctionnement, de liens avec le territoire, de partenariat avec les acteurs du contrat de ville tout autant que d'énumérer les points de blocage persistants. Pour les professionnels, il s'agissait d'identifier et de partager les leviers mobilisés pour faciliter l'action du conseil citoyen et lever les freins.

- permettre aux conseillers citoyens de se saisir de la question de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, notamment en leur présentant les données d'observation de l'évolution des territoires fournies par le COMPAS-TIS.

« Ces temps de rencontre sont toujours appréciés pour la capacité à offrir un espace de partage et de confrontation des réalités vécues par chacun des conseils citoyens. »

Ces temps de rencontre sont toujours appréciés pour la capacité à offrir un espace de partage et de confrontation des réalités vécues par chacun des conseils citoyens. Ils permettent de cibler des différences propres au fonctionnement des territoires (ville, quartier, EPCI). Ils permettent surtout de s'inspirer les uns les autres, de se donner quelques conseils pour permettre, chacun à son niveau, de « faire bouger les lignes ».

L'idée de cette synthèse est de restituer les éléments communs aux différents ateliers. Ils sont de trois natures : le lien et le rôle des structures porteuses, les liens aux techniciens de la politique de la ville et aux différentes institutions partenaires et élus (la « gouvernance ») et le lien aux habitants, sujet récurrent des échanges tantôt du point de vue de la difficulté, tantôt du point de vue de la pratique.

¹ Pour rappel, dans les Alpes Maritimes, sous impulsion de la Préfecture de département, les conseils citoyens sont portés par un centre social ou un Espace de Vie Sociale (EVS) et un(e) « animateur/trice » est mis(e) à disposition dans le cadre du dispositif adulte relais.

L'animation des conseils citoyens

Le soutien des structures porteuses des conseils citoyens et des « animateurs / trices » est un point crucial de la dynamique de participation. Un équilibre doit aujourd'hui être trouvé pour garantir l'autonomie du conseil citoyen. Cela passa notamment par la posture facilitatrice de l'animateur/trice.

La fonction d'animation est reconstruite pour sa capacité à **permettre au conseil citoyen de « garder le cap »**, de se structurer dans son fonctionnement comme dans ses projets. Les animateurs/animatrices sont vecteurs/trices de motivation quand celle-ci est entamée (défection et démobilisation de certains membres, manque d'aboutissement des projets proposés...), ils/elles assurent une dimension logistique indispensable au fonctionnement du conseil citoyen, ils/elles aident à décrypter le langage parfois technique de la politique de la ville et de ses acteurs. Cette fonction est d'autant plus importante qu'elle assure le lien avec les chefs de projet, la déléguée du Préfet et les agents de la CAF, notamment à travers les réunions du « quatuor² » permettant le suivi des actions du conseil citoyen. Si cette fonction est jugée indispensable, certains écueils ont néanmoins été identifiés.

Parmi ceux-ci l'existence d'un « **lien de dépendance** » des conseils citoyens vis-à-vis de l'animateur/trice. Ce lien est d'autant plus perceptible lors du départ de l'animateur ou de l'animatrice (turn-over important sur les territoires) générant des démobilisations et démotivations des membres. Cet impact est d'autant plus important en fonction de la durée de vacance du poste, de l'existence ou non d'un « **tuilage** » en interne de la structure. Pour anticiper cette difficulté, certains centres sociaux/EVS ont fait le choix d'un binôme d'intervention (souvent avec le directeur/ responsable du CS/EVS).

De plus, les animateurs/trices des conseils citoyens arrivés depuis 2018, n'ont pas bénéficié de la formation à

laquelle avaient participé leurs prédécesseurs. En dépit de leurs expériences et compétences propres, ils/elles ne disposent pas du socle commun de connaissance et d'intervention, entamant en partie la « **continuité** » de la dynamique.

Aussi, l'animateur/trice étant, à l'image des réunions du quatuor, l'interlocuteur privilégié des acteurs professionnels et institutionnels, il/elle peut parfois jouer le rôle de « **porte-parole du conseil citoyen** », limitant d'une certaine manière son autonomie. Voire ils/elles opèrent un « **filtre** » entre la parole du conseil citoyen et sa propre traduction. Il peut aussi parfois « **freiner** » certaines actions du conseil citoyen ou les réorienter en fonction des besoins de l'institution, mais également aux regards de ses propres appétences.

« **La fonction d'animation est reconnue pour sa capacité à permettre au conseil citoyen de « garder le cap », de se structurer dans son fonctionnement comme dans ses projets.** »

Cette posture est d'autant plus complexe que sa structure est elle-même financée par les institutions et que des actions menées par les conseils citoyens, en interpellations directes à leurs égards, ont pu être mal perçues, générant des tensions à l'égard de l'animateur/trice et/ou de la structure.

Il paraît important, pour ne pas entamer le principe d'autonomie du conseil citoyen, que l'animateur/trice soit positionné(e) comme facilitateur de relations, de compréhension du cadre, d'acquisition d'éléments méthodologiques. Cela nécessite, dans une posture de médiation, de ne pas faire à « **la place de** » mais d'être en appui³.

Il pourrait aussi être envisagé qu'un représentant des conseils citoyens soit présent dans les réunions du quatuor, de manière à encore davantage renforcer les relations aux institutions (cf. point suivant). Il peut

être envisagé, à l'image de certains conseils citoyens, de confier l'animation des rencontres aux conseillers citoyens eux-mêmes.

Une formation continue des conseillers citoyens et des animateurs et animatrices est souhaitée pour garantir cette autonomie.

² « Appellation » donnée aux réunions mensuelles organisées entre la structure porteuse, l'Etat, la CAF et la collectivité.

³ Par exemple : les courriers à destination des institutions sont signés par le conseil citoyen et non pas par la structure porteuse. Ils ne sont pas non plus soumis au regard et aux corrections de la structure.

Les relations avec les institutions

Les relations avec les institutions sont davantage structurées, voire renforcées sur certains territoires générant même des changements dans la pratique des professionnels (le)s. C'est d'autant plus le cas dans le cadre des appels à projets, de la gestion urbaine de proximité et du renouvellement urbain. La disponibilité des chef(fe)s de projets, chargé(e)s de mission et déléguée du Préfet est saluée sur beaucoup de territoires. Pour autant les liens aux institutions et notamment aux élu(e)s sont jugés encore trop insuffisants pour permettre au conseil citoyen d'être un véritable « coproducteur ».

Les conseils citoyens expriment « avoir besoin » des institutions « mais pas tout le temps ». Les déléguées du préfet et chef(fe)s de projet sont considérés comme des « **allié(e)s** » permettant aux conseillers citoyens de mettre un pied dans la mécanique du contrat de ville. C'est notamment le cas à travers l'instruction **des appels à projets**. Dans ce cadre, les conseils citoyens sont majoritairement consultés pour produire un avis sur les projets présentés. **Le territoire de la CAPG a même modifié la méthode en associant les conseillers citoyens dans l'élaboration de l'appel à projet.** Cela nécessite une



> Il est important qu'un équilibre se fasse entre les habitants et les gouvernants.

adaptation du/de la professionnel(le), en termes d'anticipation et de gestion des calendriers, et d'expérimentation de méthodes participatives.

Le **renouvellement urbain** est également un cadre propice à l'intégration des conseillers citoyens et au resserrement des relations avec les institutions, qui plus est sur des objets jugés concrets pour les conseillers citoyens.

Pour autant, la « **technicité** » (des dossiers, des sujets et des termes employés) et les temps contraints demeurent encore un point de blocage, pouvant en partie expliquer une certaine « **démotivation** » des conseillers, qui expriment sur ce point un besoin de formations.

Les « **impératifs** » des professionnels semblent encore trop conditionner l'action des conseils citoyens, leur laissant parfois une faible marge de manœuvre pour réaliser les actions qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre et se saisir des sujets qui leurs sont propres dans la mesure où « à priori ils n'entreraient pas dans le cadre ». Comme pour les structures porteuses, les **mouvements de personnels** sur les territoires impactent naturellement le conseil citoyen et la relation de confiance qui s'est peu à peu instaurée.

Ce soutien institutionnel technique manque parfois d'un **relais politique**. Sur ce point, les participants conviennent d'un niveau encore insuffisant de prise en compte de la parole des conseils citoyens par la « **gouvernance** ». Si sur certains territoires les conseillers citoyens sont pleinement reconnus et intégrés aux

instances de réflexion et de décision sur la vie des quartiers ou entendus par les élus de leur territoire, dans la majorité des cas les conseils citoyens ne sont toujours pas représentés en comité de pilotage.

« Ce soutien institutionnel technique manque parfois d'un relais politique. Sur ce point, les participants conviennent d'un niveau encore insuffisant de prise en compte de la parole des conseils citoyens par la « **gouvernance** ». »

Les **propositions des conseils citoyens** sont insuffisamment écoutées et entendues. Par ailleurs la « **volonté politique** » de mener telle ou telle action, ou de ne pas la mener, influe nécessairement sur la prise en compte de cette parole. Parfois les interventions des conseils citoyens sont mal perçues. Sur ce point, il est exprimé le fait que les conseils citoyens doivent se permettre une forme d'impertinence inscrite dans une « **stratégie** ». Celle-ci doit être travaillée collectivement.

Plus globalement, c'est le fonctionnement même de la politique de la ville et des politiques publiques en général qui sont dans des modes de décision et d'action dont la temporalité est en décalage avec celle des habitants.

Enfin, un **manque de reconnaissance des contributions** du conseil citoyen au développement des quartiers est exprimé (exemple : le conseil citoyen

donne l'idée d'un city-stade et l'élue se l'approprie sans faire référence au conseil citoyen) : MERCI DE NOUS DIRE MERCI.

Ainsi, en complément de la technicité de la politique ville, le manque de soutien des institutions (gouvernance), le turn over des équipes d'animation de la politique de la ville, le manque d'aboutissement de projets concrets, contribuent en partie à la démobilité des conseillers citoyens et à la défection des membres.

Il est important de poursuivre les **actions de formation**, à la fois sur des éléments de méthode ou sur des éléments techniques. Les formations de l'ANRU sont appréciées. Elles le seraient encore davantage si elles étaient menées localement. Les formations doivent être animées dans des formats plus accessibles, plus ludiques, plus concrets (formation action sur l'aller vers), avec un langage moins technique.

Enfin, la **mise en réseau** des conseils citoyens concourt à cette formation par les pairs. Pour la prochaine rencontre, il pourrait être envisagé de les associer pleinement à l'organisation, permettant encore davantage de partir de leurs enjeux et actions et d'expérimenter un format plus ludique.

Les **relations avec les « techniciens »** doivent être maintenues voire renforcées sur certains territoires. Ces relations permettent aussi aux conseillers citoyens de se « **former sur le tas** ».

S'agissant de la CAF, les liens existants entre les agents et les conseillers citoyens, dans le cadre du Fond de Participation des Habitants (FPH)



> À gauche :
la carriole du
citoyen à l'Ariane
(Nice).

> À droite :
Affiche à Vence.
Tweet live lors
de la rencontre.



pourraient encore être davantage renforcés, notamment sur des sujets qui les concernent aux premiers chefs (crèche, animation jeunesse, etc.) et qui interpellent les conseillers citoyens. La participation d'un représentant des conseils citoyens aux réunions du « Quatuor » serait un des moyens pour le renforcement de ces liens (cf ; point précédent).

L'intégration des conseils citoyens aux différentes instances techniques et de pilotage est un gage pour la prise en compte de leur parole et participerait également à cette formation sur le « tas ». Les relations aux élus doivent être renforcées. Il pourrait être envisagé d'inviter périodiquement l'élue du territoire à participer au conseil citoyen pour l'informer de ses réalisations et pour que les élus les tiennent informés des projets en cours ou à venir.

Les liens aux territoires

Alors même que jugé indispensable pour inscrire l'action du conseil citoyen dans les réalités vécues par les habitants des quartiers, le développement des liens aux territoires (habitants et acteurs) n'est pas encore automatique pour tous les conseils citoyens. Certains vivent encore en partie « en vase clos ». Pour autant, des expériences « inspirantes », notamment en matière d'occupation de l'espace public et de développement d'actions dans l'objectif de « recueillir la parole des habitants » ont été identifiées pour lever les freins persistants.

Les difficultés à « aller vers » et à porter de projets sont diverses et pour certaines en liens avec les points évoqués préalablement :

- Une **démobilisation du collectif initial** et un noyau dur qui ne peut porter seul l'ensemble des actions, notamment par manque de temps
- Le sentiment d'un **manque de compétence** pour aller recueillir cette parole, ou encore porter/proposer des projets d'animation du territoire, et un nécessaire besoin d'accompagnement renforcé
- Des projets avortés par le **départ de l'animateur/animateur**
- Pour certains, c'est aussi tout simplement l'expression d'un manque de volonté « d'aller vers ». La parole interne des membres du conseil suffit selon eux, pour porter un avis pour le territoire.

Ceci étant, plusieurs conseils citoyens se sont pleinement investis dans cette recherche de liens à la population et leurs pratiques peuvent être inspirantes pour les structures accompagnatrices, les professionnels et les membres eux-mêmes.

Aussi, le lien avec les habitants s'opère en premier lieu à travers la communication. Pour ce faire des outils de communication ont pu être travaillés et déployés, qu'ils soient d'ailleurs matériels ou « immatériels ».

- « **une carriole du conseil citoyen** » pour le conseil citoyen de l'Ariane à Nice,
- sous forme **d'affichage** comme à Vence
- s'appuyant sur **les réseaux sociaux** notamment les comptes Facebook Ariane le Manoir : <https://www.facebook.com/Conseil-Citoyen-Ariane-le-Manoir-123714641563441/> Cannes : <https://www.facebook.com/Nicole0676/> Vence : <https://www.facebook.com/VenceConseilCitoyen/> La Condamine à Drap <https://www.facebook.com/groups/1228450897182707/>

D'autre part, ce lien avec les habitants se construit à travers « l'occupation de l'espace public » :

- **les marches exploratoires et diagnostics en marchant** (Grasse, Drap, Vence, les Moulins, l'Ariane le Manoir, Paillons, etc.)
- **les présences hebdomadaires sur les marchés ou dans les parcs et jardins** et échanges avec les habitants sur leurs avis et besoins
- **la création de jardins partagés** à l'initiative de conseil citoyen qui per-



mettent, d'être en contact avec la population. C'est le cas à Grasse, à Vence et à Drap.

Des chasubles (paillons), des tee-shirts (Vence) à l'effigie des conseils citoyens, la carriole de la participation (Ariane/Manoir) permettent d'être repérables et repérés.

Des différents temps, permettent le recueil de la parole des habitants de manière formelle ou informelle. C'est sur ces éléments que les conseillers citoyens peuvent s'appuyer pour formuler un avis à soumettre aux partenaires.

Enfin, le **renouvellement urbain** offre, dans les Alpes Maritimes, un espace aux conseillers citoyens pour être associés à la réflexion mais également pour nouer des liens avec des habitants et acteurs associatifs n'étant pas dans les conseils citoyens (notamment à Nice avec les conseils citoyens des Moulins et des Liserons, de l'Ariane/manoir).

Les liens **prégnants** avec les **Espaces de Vie Sociale (EVS)** et centres sociaux, structures porteuses des conseils citoyens, permettent également aux conseillers citoyens d'intégrer les actions développées en leur sein ou même d'insuffler des nouvelles activités. C'est le cas à Grasse à travers le café citoyen des jeudis de 9h à 10h, du Loto organisé par le conseil citoyen de Nice Centre, ou encore de la fête de la fraternité à saint Laurent du Var).

On le voit, les conseillers citoyens, par une capacité d'organisation **facilitée** par les structures porteuses et les « facilitateurs », avec le soutien des

acteurs de la politique de la ville et des partenaires, sont vecteurs d'**animation de territoires**. Ils suscitent et portent pour certains, de nouvelles actions permettant la création de lien social, l'amélioration du cadre de vie, et facilitent de fait le lien à la population et le recueil de leurs avis, idées, besoins, etc.

Ainsi, c'est aussi en **renforçant ces liens et en se faisant connaître** que le conseil citoyen pourra mobiliser de nouveaux membres pour palier à la **démobilisation et aux démissions**. Sur ce point, la gouvernance (commune, EPCI, bailleurs, etc.) peut aussi venir en appui pour aider dans la communication et la sensibilisation sur la fonction du conseil citoyen (encart dans un journal municipal, dans le journal du bailleur, etc...). Aussi, une réflexion doit être menée collectivement sur l'accueil des nouveaux membres (formaliser un « carnet d'accueil »)

C'est également en occupant les espaces et en identifiant les « bons partenaires » que les conseils citoyens peuvent aller à la **rencontre des publics jeunes absents** dans les conseils citoyens et absents dans leurs productions.

C'est enfin et surtout par ces liens, qu'ils seront légitimés par les habitants, les acteurs locaux, les partenaires, dont les élus et qu'ils pourront faire remonter davantage de projets auprès des techniciens et décideurs.

Conclusion

En lien avec le point précédemment étayé sur le lien avec les institutions, au regard des avancées des conseillers citoyens sur les territoires, de celles à venir et auxquelles cette journée nous l'espérons aura contribué, il demeure indispensable que la place des conseillers citoyens soit maintenue dans les espaces de décisions et que leur écoute, basée sur des propositions et remontées des habitants et acteurs des quartiers, soit garantie pour qu'ils soient reconnus à leur juste valeur, comme des partenaires à part entière.



CITÉ RESSOURCES

CENTRE DE RESSOURCES POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE - PACA



Directeur de publication : Mustapha BERRA
Rédaction : Pauline DZIKOWSKI

CITÉ RESSOURCES
Centre de ressources politique de la Ville PACA
18, Boulevard Camille Flammarion
13001 Marseille
04 96 11 50 41/ contact@crpv-paca.org
www.cite-ressources.com